



Livret d'accueil Enseignants

Horaires (en présence du professeur-documentaliste)

Lundi :

8h30 - 12h30 / 13h00 - 16h

Jeudi :

Fermé

Mardi

Fermé

Vendredi :

9h30-12h30 / 13h10-17h

Le professeur-documentaliste dispense une **formation à la culture informationnelle et numérique**. Pour les élèves de 6e et de 5e. Mais il est possible de construire des séquences autour de l'Education aux Medias et à l'Information pour les élèves de tous les niveaux en collaboration avec les enseignants de disciplines.

Réservations pour des activités pédagogiques

Le CDI peut être réservé pour des activités pédagogiques en collaboration avec le professeur-documentaliste.

Exemple de types d'activités pouvant être menées au CDI :

- Activités de recherche documentaires : Travail à partir de la classification Dewey, apprentissage de l'utilisation de moteurs de recherche, de sites spécialisés, utilisation du catalogue en ligne du CDI, travail avec le document de collecte (voir page 3), sur les outils de curation, analyse des sources d'information, recherche d'images, etc.
- Activités de recherches d'informations : Les outils du livres, navigation sur un site internet, la prise de note, la sélection de l'information, etc
- Activités sur la littérature jeunesse, la BD : présentations doeuvres, sélections, travaux sur la BD, le manga.
- Activités sur les médias, la presse : découverte la presse en ligne, la presse et les réseaux sociaux, la pluralité des médias, activités pendant la semaine de la presse...
- A la découverte du Web : recherche d'informations, réseaux sociaux, fonctionnement des réseaux d'information, droits et devoirs, sources d'informations, etc
- Activités sur l'information à l'orientation dans le cadre du parcours avenir.
- Activités dans le cadre de l'histoire des arts (recherche, analyse d'oeuvres, analyse d'images))
- Projets artistiques et culturels (Photo, théâtre, cinéma, etc)

N'hésitez surtout pas à me solliciter pour monter un projet.

L'emprunt de livres au CDI

Au même titre que les élèves, vous pouvez emprunter des livres au CDI, pour vous ou pour vos enfants.

Romans, Contes, Albums, Nouvelles, Théâtre, Poésie	4 livres maximum pour 21 jours
Bandes dessinées et mangas	Exclus du prêt
Documentaires	2 documentaires pour 12 jours
Périodiques	2 périodiques pour 7 jours (hors numéros en cours)

Si jamais vous empruntiez un document en mon absence merci de me laisser une note avec le numéro d'exemplaire à 4 chiffres : cela me permet de gérer convenablement le fonds et d'affiner mes statistiques de prêts. Merci

Manuels scolaires

Vous pourrez emprunter les manuels scolaires dont vous avez besoin, dans la mesure du possible : les stocks n'étant pas illimités, la priorité est donnée aux élèves et il peut vous être demandé de restituer votre manuel en cours d'année si un nouvel élève n'en a pas. Il vous appartient de demander les manuels qu'il vous manque via les délégués pédagogiques des maisons d'édition.

Séries de lecture

Un travail d'informatisation des séries de lecture est en cours. Si vous désirez emprunter une série, il est préférable de réserver le CDI avec votre classe afin que j'assure moi-même le prêt aux élèves. Si cela n'était pas possible étant donné le partage du poste, merci de bien vouloir renseigner la feuille prêt de série en renseignant systématiquement : le n° de code barre attribué à l'élève et des remarques éventuelles de l'état du livre lors de son attribution. Avec votre contribution, les séries de lecture seront ainsi mieux gérées sans perte ni dégradations. Merci. Les séries de lecture disponibles à Castenau-Montratier sont visibles sur l'ENT, espace CDI et éventuellement empruntables.

Ressources pour enseigner

Vous trouverez au CDI des guides pédagogiques, des vidéos, des documents de l'ONISEP, d'anciens n° de *TDC* et de *La Documentation Photographique*, de *Virgule* pour les équipes éducatives ainsi qu'un maigre rayon éducation qui attend vos suggestions d'achat. N'hésitez pas non plus à consulter le catalogue du CDI sur l'ENT qui recense toutes les ressources (fictions, livres documentaires, articles de périodiques, sites internet) disponibles au CDI. La recherche par thème peut parfois se révéler utile pour trouver des ressources.

Travaux de recherche donnés au élèves

- Dans le cas de travaux de recherche donnés à vos élèves et pour lesquels ils auraient besoin d'utiliser les ressources du CDI, merci de prévenir le professeur-documentaliste en amont. Cela permet d'une part, un meilleur accompagnement des élèves. D'autre part, cela légitime la recherche (sans quoi je n'autorise pas l'accès aux postes informatiques).

- Je ne saurais que trop vous encourager à utiliser la méthode du document de collecte pour les recherches que vous demandez aux élèves : elle utilise le copier-coller de façon intelligente et par ses contraintes, force les élèves à lire et sélectionner les informations, utiliser plusieurs documents électroniques et indiquer leurs sources (voir page 3). Cela vous évitera les recherches du type *Google + Wikipédia + Ctrl C + Ctrl V* dans lesquelles les élèves ne se donnent même pas la peine de lire les articles qu'ils copient.

- Dans le cas où ils auraient des images à imprimer (en langues, en arts plastiques...), on ne peut pas autoriser toute une classe à imprimer des images, même en noir et blanc. Les coûts d'impression explosent. On peut toutefois dépanner deux ou trois élèves qui ne peuvent pas imprimer chez eux : merci alors de me faire passer les noms de ceux qui doivent imprimer au CDI.

Travailler avec le document de collecte

Le document de collecte :

C'est un document de travail, une sorte de brouillon amélioré pour les recherches réalisées grâce à un logiciel de traitement de texte (libre de préférence !). Il permet d'une part, de **collecter des documents électroniques** (sites web ou autre) et d'**identifier leurs sources et leur fiabilité** (Adresse, auteur, date). Il permet ensuite de **collecter les informations sur le web en fonction de leur pertinence** par le biais d'un « copier-coller ». Le document pourra être imprimé et servira ensuite à réaliser le travail final. Le document de collecte ne doit pas dépasser une feuille A4. Les élèves de 6e sont initiés à la pratique du document de collecte dans le cadre de la formation à la culture informationnelle et numérique.

Avantages :

- La contrainte d'une feuille A4 force les élèves à lire, trier et sélectionner les informations prélevées. On évite ainsi le copier-coller direct et sans lecture qui est ensuite agrémenté d'une image prise sur Google Images, imprimé et rendu au professeur.
- Plutôt que de rayer complètement un mode de fonctionnement usuel chez les élèves (le copié-coller), il adhère au mode de fonctionnement des élèves sur le web tout en développant des compétences documentaires et informationnelles.
- Le professeur peut prendre connaissance de la démarche documentaire de l'élève voire l'évaluer avec l'aide du professeur-documentaliste.

On pose des contraintes à son élaboration :

- On donne une contrainte de nombre de pages, en général une (parfois deux)
- On doit citer la **source** du copier coller. Au minimum l'adresse URL, mais on peut complexifier.
- On donne une contrainte sur les documents à utiliser : on peut par exemple demander trois sites web minimum, ou deux sites et un document papier, restreindre à une liste ou un type de sites...

Types de productions possibles :

- Document de collecte seul : pour une recherche simple, permet de vérifier si les élèves ont bien fait les recherches.
- Utiliser le document de collecte pour réaliser une autre production écrite : travail rédigé à la main, panneau, dossier, résumé, diaporama, questionnaire, QCM, carte heuristique, prezi...
- Utiliser le document de collecte pour préparer un oral.

Compétences documentaires travaillées :

- Cerner un sujet
- Évaluer la pertinence d'une information
- Pratiquer la lecture rapide sur écran
- Évaluer la validité d'un site web
- Identifier les différentes sources d'information
- Mise en forme de l'information, élaboration d'un plan.

Progression possible :

6^e : apprentissage du document de collecte pendant les cours de *Culture informationnelle et numérique* au CDI : sur un même sujet, les élèves réalisent un document de collecte qui est ensuite analysé et critiqué.

5^e-4^e : poursuite du travail pour que les élèves se sentent plus à l'aise avec ce travail. Ils doivent être capable d'établir en une heure un document de collecte sur un sujet simple. Le document doit être bien référencé et clairement présenté.

3^e : l'élève utilise le document de collecte pour cerner son sujet. Il est capable d'en cerner les manques pour revenir sur sa recherche afin de la compléter.

Présentation complète : <http://prezi.com/4uuez8trfry6>

Document de collecte
Le vote de la loi mariage pour tous

L'Assemblée nationale a adopté mardi 12 février, en première lecture, par 329 voix contre 229 (et 10 abstentions), le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Il sera examiné au Sénat à partir du 2 avril, a indiqué Alain Vidalies, ministre chargé des Relations avec le Parlement.

Vu sur: **Portail du gouvernement** <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/mariage-pour-tous-debut-de-l-examen-en-parlement-du-projet-de-loi>

MARIAGE POUR TOUS
Chiffres & dates clés

23 articles dans le projet de loi
4 999 amendements discutés
109 h 30 de débats

Adoption du projet de loi en Conseil des ministres 7 janvier 2013
Présentation à la Commission des lois de l'Assemblée nationale 15-16 janvier 2013
Examen du texte à l'Assemblée nationale 27 janvier - 9 février 2013
Adoption du projet de loi à l'Assemblée nationale 12 février 2013
Examen du texte au Sénat avril 2013

Infographie vu sur: **Twitter officiel du Gouvernement** <http://gouvernement.fr/tumblr.com/post/42939680207/la-timeline-du-mariage-pour-tous>

« Art. 143 — Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. »
Vu sur: **Le site de l'Assemblée Nationale** <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta04004.asp>

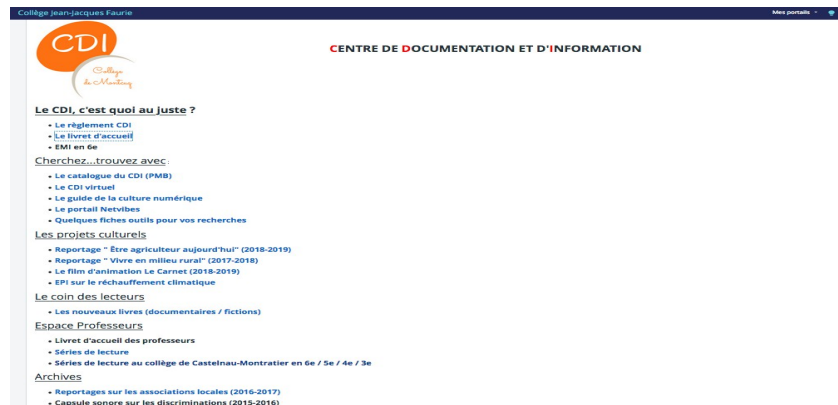
L'Assemblée nationale a voté ce mardi après-midi le projet de loi sur le mariage pour tous, première réforme sociale d'importance de la majorité socialiste depuis l'élection de François Hollande. Après dix jours d'une bataille parlementaire intense menée par une poignée de députés UMP, le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe a été adopté par 329 voix contre 229 et 10 abstentions. Dès que l'issue du vote a été annoncée, les députés de la majorité ont scandé: « Égalité, égalité! ».

Sans surprise, les députés de la majorité ont voté pour le projet de loi, tandis que la grande majorité des députés UMP et UDI ont voté contre, malgré quelques exceptions notables.

Quatre députés membres du groupe socialiste ou apparentés ont voté contre: Bernadette Laclaux, Jérôme Lambert, Patrick Lebretton et Gabrielle Louis-Carabin. Cinq se sont abstenus: Ibrahim Aboubacar, Marie-Françoise Bechtel, Jean-Luc Laurent, Jean-Philippe Mailé et Dominique Perier. Deux de leurs collègues UMP ont voté pour, Benoist Apparu et Patrick Rister, tandis que cinq se sont abstenus: Nicole Ameline, Nathalie

Le CDI sur l'ENT

En allant à la rubrique CDI sur l'ENT, vous pouvez trouver des ressources et des informations utiles :

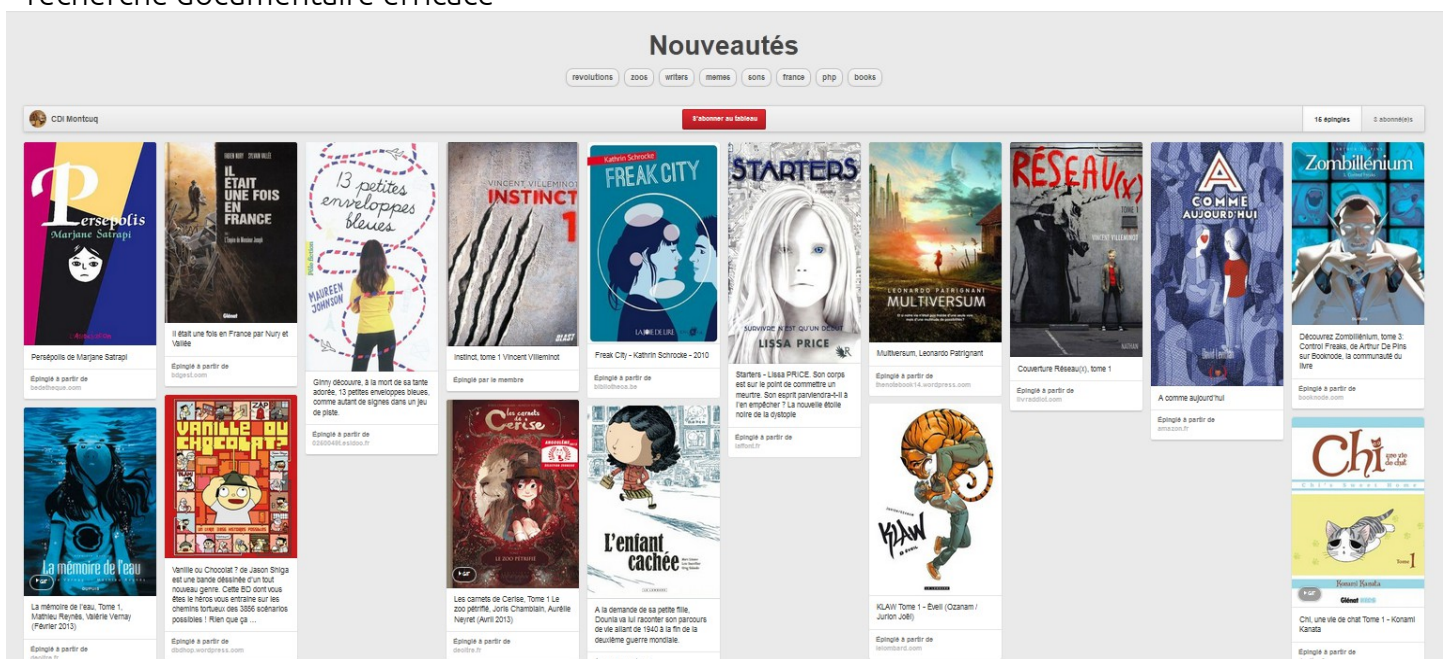


Les progressions des apprentissages documentaires, des informations culturelles, des productions d'élèves, des ressources documentaires, des suggestions de lecture, etc.



Un lien vers le catalogue en ligne du CDI pour une recherche documentaire efficace

Un lien vers le site de vidéos lesite.TV



Toutes les nouveautés du CDI : fictions, documentaires, articles de périodiques, sites internet, séries